

COMMUNE DE WAMBERCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération : 2/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de TAFFIN Bernard.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Convocation : 20/12/2022

Présents : Mrs FORESTIER Bertrand, GRUMETZ Pascal, TAFFIN Bernard, DELECAMBRE Julien, VANDEN BERGHE Philippe, Mmes CAVIGNAUX Corinne, DELATTRE Ange-Marie, DELECAMBRE Josette

Absents excusés : M. LEBOEUF Patrick, BRASSART Romain, POCHOLLE Bruno

Pouvoir : M Leboeuf donne pouvoir à M Taffin, M Brassart donne pouvoir à M Forestier

Secrétaire de séance : DELECAMBRE Julien

OBJET : parc éolien sas des Magnolias à Boubers les Hesmond

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique environnementale du 9 décembre 2022, N°2022-287 ;

Vu les dates d'enquête publique du 3 janvier au 3 février 2023 ;

Vu le projet d'un parc éolien de 4 éoliennes d'une hauteur maximale de 178m, puissance 18MW sur la commune de Boubers-lès-Hesmond (62)

Vu la commune de Wambercourt s'inscrivant dans un rayon règlementaire des 6 kilomètres autour de l'installation projetée

Vu la note de synthèse présentée par la société Eoliennes des Magnolias ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote :

- Contre : 5
- Pour : 1
- Abstention : 4

Ainsi fait, délibéré et clos les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les Conseillers Municipaux présents.

Pour copie certifiée

Le Maire, B. TAFFIN



RF Sous-préfecture de Montreuil
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 062-216208710-20230103-2_2023-BF